

Concours récompenses BMO

Modalités du concours

Période du concours

La « période du concours » commence le 1^{er} mars 2025 à minuit (HE) et se termine le 31 mars 2025 à 23 h 59 (HE).

Admissibilité

Le concours est ouvert uniquement aux résidents du Canada qui ont l'âge légal dans leur province ou territoire de résidence et qui sont titulaires d'une ou de plusieurs des cartes de crédit de BMO suivantes : carte BMO^{MD} eclipse rise Visa*, carte Mastercard^{MD*} BMO Ascend World Elite^{MD*}, carte BMO^{MD} eclipse Visa Infinite*, carte BMO^{MD} eclipse Visa Infinite Privilege* et carte Mastercard BMO^{MD} World Elite^{MD*} pour entreprise.

Les titulaires qui retournent ou annulent des échanges, ferment leurs comptes ou passent à une autre carte de crédit BMO avant que le prix soit appliqué au compte verront leurs bulletins de participation au concours être retirés. Votre compte de carte de crédit doit être en règle au moment où les points de récompense BMO du prix sont accordés. Cette offre est d'une durée limitée et peut être modifiée, prolongée ou retirée en tout temps, sans préavis.

Les employés de BMO et toute entité participant à la conception, à la production, à la mise en œuvre, à l'administration ou à l'exécution du concours ne sont pas admissibles au concours.

Mode de participation

Option de participation A : Échange de points de récompense BMO

Pendant la période du concours, les titulaires de carte qui échangent des points contre tout article d'une valeur de 10 000 points de récompense BMO ou plus recevront un bulletin de participation. Chaque échange subséquent contre des articles d'une valeur de 10 000 points de récompense BMO ou plus fera l'objet de bulletins de participation supplémentaires.

Option de participation B : Aucun achat requis. Aucune inscription requise

Pour recevoir un (1) bulletin de participation au concours sans achat ni utilisation de points, le titulaire de carte doit, pendant la période du concours, soumettre son prénom, son nom de famille et les quatre derniers chiffres de son numéro d'adhérent BMO Récompenses se trouvant dans les services bancaires numériques de BMO, à l'adresse bmorservice@bmo.com, en indiquant « Bulletin de participation au concours BMO Récompenses » dans la ligne d'objet. Le courriel doit être envoyé à partir de l'adresse courriel associée au profil du titulaire de carte de BMO et doit être reçu au plus tard à 23 h 59 min 59 s le 31 mars 2025. Veuillez noter que cette boîte de courriel n'est pas surveillée pour ce qui est des demandes de soutien à la clientèle.

Limites de participation et chances de gagner

Il y a une limite de 10 bulletins de participation par titulaire de carte pendant toute la période du concours, peu importe l'option de participation utilisée. Les participants peuvent utiliser plus d'une des options de participation décrites ci-dessus. Le fait de sélectionner une option de participation plutôt qu'une autre n'augmente pas les chances de gagner. Les chances de gagner un prix sont fonction du nombre de bulletins de participation admissibles reçus pendant la période du concours.

Retrait du consentement

Vous pouvez retirer votre consentement à participer au concours en tout temps pendant la période du concours en envoyant un courriel à l'adresse bmorservice@bmo.com à partir de l'adresse courriel figurant dans votre profil de titulaire de carte de BMO, en indiquant dans la ligne d'objet « Retrait du consentement à la participation au concours ». Votre bulletin de participation ne sera ensuite plus valide. Dans le courriel, indiquez votre prénom et votre nom de famille, ainsi que les quatre derniers chiffres de votre numéro d'adhérent BMO Récompenses qui se trouve dans les services

bancaires numériques de BMO. Veuillez noter que cette boîte de courriel n'est pas surveillée pour ce qui est des demandes de soutien à la clientèle.

Prix

Limite d'un prix par titulaire de carte. Onze gagnants seront sélectionnés au hasard parmi tous les bulletins de participation admissibles. Il y a un grand prix de 1 000 000 de points de récompense BMO et 10 prix secondaires de 100 000 points de récompense BMO. Les points de récompense BMO seront crédités au compte du titulaire principal d'ici le 30 avril 2025. Les gagnants seront avisés par courriel à l'aide de l'adresse courriel associée à leur profil de titulaire de carte de BMO.

Valeur du prix

La valeur de 1 000 000 de points de récompense BMO est d'environ 6 600 \$, selon le taux d'échange sur les récompenses voyages de 150 points par dollar. Pour être admissibles à l'option d'échange de points au taux d'échange sur les récompenses voyages, vos achats doivent être effectués chez des commerçants qui sont classés comme des compagnies aériennes, des agences de location de voitures, des hôtels/centres de villégiature, des croisiéristes, des entreprises offrant des forfaits vacances ou des locations de vacances admissibles, des transporteurs ferroviaires, des services multipropriétés, des agences de voyages et des voyagistes.

Pour être admissible à l'option Payer avec des points, l'achat doit être effectué au moyen du compte de carte de crédit BMO Récompenses de l'utilisateur principal ou de l'utilisateur autorisé. Pour tous les autres achats non liés à des voyages, vous pouvez échanger au taux de 200 points par dollar.

Un « voyage tout inclus d'une semaine pour deux personnes au Mexique » est fondé sur un séjour de sept nuitées, pour une chambre et deux invités, dans des centres de villégiature en formule tout inclus à Cancún du 18 au 25 mai 2025.

Un « voyage tout inclus d'une semaine en Europe avec votre famille » est fondé sur un séjour de sept nuitées, pour une chambre et deux adultes et deux enfants de moins de 15 ans, dans certains centres de villégiature en Italie, en Grèce et en Espagne, du 18 au 25 mai 2025. La valeur au détail est exacte en date de janvier 2025. La valeur au détail des forfaits vacances peut fluctuer en fonction du moment de la réservation, de la ville de destination et du centre de villégiature, ainsi que d'autres facteurs indépendants de la volonté de BMO.

Utilisation des renseignements personnels

En participant au concours, chaque titulaire de carte consent à ce que BMO et ses agents utilisent son nom complet, son adresse courriel, son compte et les renseignements sur son admissibilité (renseignements personnels) aux fins d'administration du concours, y compris aux fins de l'attribution des prix, s'il y a lieu. Pour passer en revue le Code de confidentialité de BMO, consultez le site bmo.com/confidentialite.

Publicité et renseignements sur le titulaire de carte

En participant au concours, les gagnants consentent à l'utilisation de leur prénom et de leur nom de famille pour toute publicité effectuée par BMO, ses agents et représentants et ses partenaires du marketing, sans autre préavis ni rémunération.